



**SUP
DE
VINCI**

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019



**VOTRE PARTENAIRE
ALTERNANCE
DEPUIS 1996**

AU COEUR DE VOS ENJEUX



LE CFA SUP DE VINCI ET SES ÉCOLES PARTENAIRES PROPOSENT UNE OFFRE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE CENTRÉE SUR DES PROBLÉMATIQUES MÉTIERS

- › Administration des Systèmes & Réseaux
- › Manager en Systèmes d'Information
- › Vente & Marketing
- › Achat & Logistique
- › Ressources Humaines
- › E-Business & E-Marketing
- › Conception de Systèmes Mécaniques
- › Gestion & Administration de Biens Immobiliers
- › Sécurisation de sites sensibles
- › Comptabilité, Finance & Contrôle de Gestion
- › Management de Centre de Profit
- › Gestion de Patrimoine
- › Big Data & Objets Connectés
- › Ingénierie des Systèmes Embarqués
- › Ingénierie des Nouvelles Énergies
- › Ingénierie Mécanique & Modélisation
- › RH et Droit Social
- › Management d'Entreprise & Développement Commercial

LE CFA SUP DE VINCI ET SES ÉCOLES PARTENAIRES RÉPONDENT AUX BESOINS DES ENTREPRISES

- › Des **formations** qui mettent l'accent sur l'acquisition de **compétences métiers**.
- › Des **rythmes d'alternance** qui maximisent le temps passé sur le **lieu de travail**.
- › Un **accompagnement régulier** pour s'assurer que les **attentes de l'employeur** sont respectées.
- › **12 à 36 mois d'expérience professionnelle** accumulée par nos jeunes diplômés pour qu'ils soient **immédiatement opérationnels** dès leur entrée sur le marché du travail.

CHIFFRES CLÉS

 **1700** apprentis en 2018
(+20 % par rapport à 2017)

 **1062** entreprises partenaires

 **19** formations spécialisées de BAC au BAC +5

 **95%** satisfaction entreprises

RESSOURCES 2018



Essentielle pour assurer notre fonctionnement, la taxe d'apprentissage représente **95% du budget** du CFA SUP DE VINCI grâce au soutien de plus de 2000 entreprises.

95 % Taxe d'apprentissage
3% Subvention région Île-de-France
2% Divers

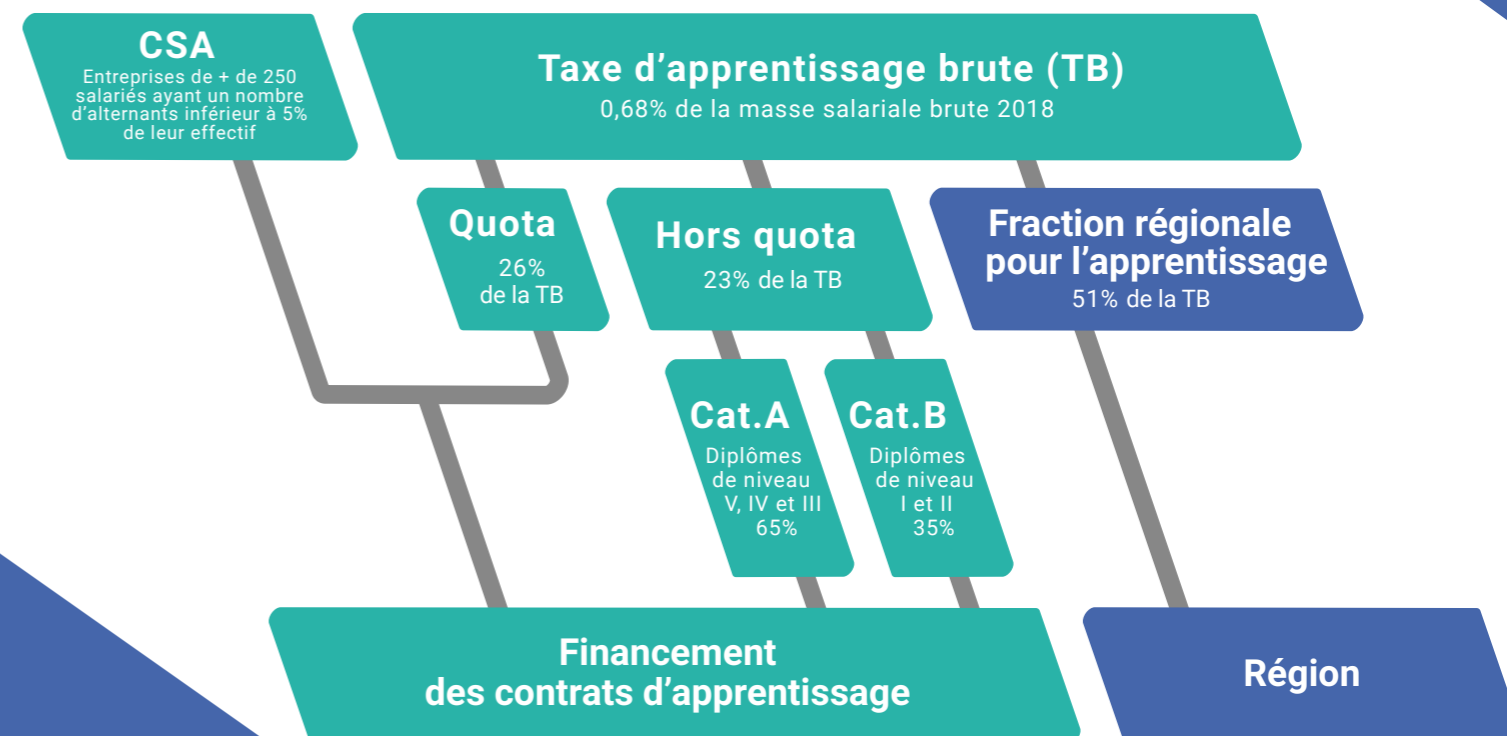
NOS PROJETS 2019

- › Lancement de formations de Bac à Bac +5 centrées sur le big data, la cybersécurité et le développement informatique
- › Rénovation des salles de cours
- › Accompagnement renforcé des alternants en situation de handicap.

NOS RÉALISATIONS 2018

- › Déploiement de formations sur la promotion immobilière et le management des marques
- › Dématérialisation des outils de suivi des apprentis
- › Acquisition de nouvelles licences informatiques

LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2019



COMMENT AFFECTER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU CFA SUP DE VINCI

1 VOUS AVEZ UN APPRENTI INSCRIT AU CFA SUP DE VINCI OU DANS L'UNE DE SES ÉCOLES PARTENAIRES

Avant le 28 février 2019, vous devez informer votre organisme collecteur (OCTA) ou votre expert comptable que votre entreprise accueille un apprenti de notre établissement.

Vous devez financer son coût de formation en affectant au CFA votre
✓ QUOTA + CSA + HORS QUOTA ✓

⚠ **Votre bordereau d'affectation de taxe d'apprentissage doit impérativement faire apparaître dans les encadrés QUOTA et HORS QUOTA (barème) le nom du CFA, la section concernée ainsi que son code UAI tel qu'indiqué ci-dessous :**

Écoles	Codes UAI
CFA SUP DE VINCI	0922384S
CFA SUP DE VINCI / ECE	0754431J
CFA SUP DE VINCI / EDC	0922007G
CFA SUP DE VINCI / IPAG	0754273M
CFA SUP DE VINCI / ASCENCIA	0783596K
CFA SUP DE VINCI / ESILV	0922563L
CFA SUP DE VINCI / ESPI	0752230S
CFA SUP DE VINCI / EMLV	0922369A
CFA SUP DE VINCI / IIM	0922564M
CFA SUP DE VINCI / EESP	0783603T
CFA SUP DE VINCI / ISE	0783363G

2 VOUS N'AVEZ PAS D'APPRENTI MAIS VOUS SOUHAITEZ NOUS SOUTENIR

Dans ce cas, vous pouvez nous affecter votre ✓ QUOTA + CSA ✓ en indiquant avant le 28 février 2019 sur le bordereau déclaratif :

Bénéficiaire	Code UAI
CFA SUP DE VINCI	0922384S